

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 10 octobre 2023

Affaire suivie par :
Olivier MOREL
Stéphanie COMMARET
Tél : 04 74 45 58 56
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature n° 46 relatif à un poste à profil relevant de l'ASH vacant au 1^{er} septembre 2023.

Pièce(s) Jointe(s) : Le formulaire de candidature et la fiche de poste correspondante.

→ **Poste** d'Enseignant Référent à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap (ERSEH) mobile.

- Lieu d'implantation : **rayonnement départemental – bureau au collège V. Daubié à Bourg**
- L'enseignant est rattaché à madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou CAPA-SH option C ou D	Titre provisoire*
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI avec le module correspondant de la session année	Titre provisoire*

*Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste détenu à titre définitif.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **17 octobre 2023** (avant midi) au plus tard, à votre inspecteur(trice) de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **18 octobre 2023** date délai de rigueur.

La commission d'entretien se réunira le **20 octobre 2023 à la circonscription ASH à Bourg-en-Bresse.**

Les candidats seront informés par courriel adressé sur leur adresse académique (nom.prenom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur entretien.

Le candidat retenu sera nommé à titre provisoire sur le poste sur lequel il a candidaté. Pour rappel, celui-ci n'est pas autorisé à postuler à tout autre appel à candidature ultérieur.

Marilyne Rémer



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1 Poste d'enseignant référent mobile pour la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

NOM : Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Je suis titulaire du CAPPEI

Je suis titulaire du CAPA-SH

Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI

À _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)

→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 17 octobre 2023 (avant midi)
qui le transmettra à la division des personnels (DIPER)
pour le 18 octobre 2023

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

À _____, le _____
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap

(Décret n°2005-1752 du 30/12/2005 relatif aux enseignants référents et à leur secteur d'intervention)
(arrêté du 17 août 2006)

Titre requis : CAPA-SH, CAPPEI

Descriptif :

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, met en place la fonction d'enseignant référent, chargé de coordonner et d'organiser le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé invalidants, dans le cadre de la mise en œuvre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Les enseignants référents sont placés sous la responsabilité de l'inspecteur chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH). Ils sont référents pour chacun des élèves en situation de handicap de leur secteur, de l'école maternelle au lycée, établissements spécialisés inclus.

L'enseignant référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal, s'il est mineur.

Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation :

- Accueil et information
- Organisation des réunions des équipes de suivi de la scolarisation
- Transmission des bilans à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire mise en place par la maison Départementale des Personnes Handicapées
- Contribution à l'évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation

Lieux d'implantation :

- L'enseignant référent mobile est basé à Bourg.
- Selon les missions à effectuer, il sera amené à intervenir sur l'ensemble du département.
- Comme tout enseignant référent, il a vocation à intervenir dans les écoles, les établissements du second degré, les établissements de santé ou médico-sociaux du département.

Missions :

- L'enseignant référent mobile pourra assurer le remplacement des ERSH absents sur une durée de plus de deux semaines.
- Il pourra venir en appui des ERSH sur les secteurs les plus chargés, notamment dans les ESMS.
- Les missions de l'enseignant référent mobile seront redéfinies chaque année, en fonction des besoins, avec l'IEN ASH.
- L'enseignant sera à disposition de la circonscription ASH dans les périodes hors remplacement.

Qualités requises :

L'enseignant doit faire preuve :

- D'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- De capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés ;
- D'une disponibilité horaire et d'une souplesse quant à l'organisation de son travail ;
- De compétences informatiques : outils bureautiques et de communication électronique ;
- D'ordre et de rigueur dans la préparation et la transmission des bilans.

L'ensemble de ces compétences s'exerce dans le respect des règles inhérentes à tout fonctionnaire assurant des responsabilités (positionnement institutionnel, devoir de réserve).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'IEN ASH (04.74.32.13.68)
